

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

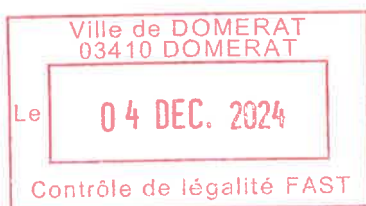
22 novembre 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

3 décembre 2024

**OBJET : Rétrocession
concession cimetiè re.**

241130-10



L'an deux mille vingt-quatre, le 30 novembre, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre vingt-deux, en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 22 novembre 2024.

Présents : Mme LESCURAT..Mrs DE SOUSA..BOY..Mme PIRES..Mr
DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..Mme
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs RICHOUX..
LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES

Ayant donné mandat de procuration : Mme Jouannin à Mr Boy,
Mme Brunet à Mr Hamelin, Mr Luquet à Mr Pinheiro, Mme
Mathiaud à Mr Richoux, Mr Dequaire à Mme Clémensat, Mme
PETIT à Mme BERGERON.

👉👉👉👉👉👉

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2024 est approuvé
(date de publication : 3 décembre 2024).

👉👉👉👉👉👉

Madame le maire informe l'assemblée d'une demande formulée
par un particulier sollicitant la reprise, par la commune, d'une
concession cinquantenaire située dans le cimetière des Quérailles
et acquise le 27 janvier 2010.

Cette concession est vierge de tout monument et vide de tout corps.
Il est précisé que cette demande a bien été réalisée par le
concessionnaire, de son vivant.

Il est proposé au conseil municipal que la commune reprenne ladite
concession (terrain + cuve), achetée le 27 janvier 2010, par ~~madame~~
~~Marguerite ROBINET~~ (concessionnaire), domiciliée ~~47, rue du 15~~
~~octobre~~ à Domé rat, conformément au tarif des délibérations des 26
novembre 2009 et du 11 décembre 2008 ainsi qu'au détail ci-
annexé.

A noter que les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés
par le demandeur.

Il est précisé que les prix de reventes de la cuve et/ou du cavurne à un autre concessionnaire, seront identiques aux prix de rachat ci-dessous mentionnés.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE la reprise de ladite concession conformément aux éléments ci-dessus exposés et aux documents ci-annexés.


Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 3 décembre 2024

Calcul reprise concession et cuve de Madame Marguerite Robine

Nature : concession cinquantenaire de 2 places (2,50 m²)

Emplacement : Le chemin des Genêts, cimetière des Quérailles

Date d'acquisition : 27 janvier 2010

Montants : 614 € pour le terrain et 1 916 € pour la cuve

Concessionnaire : Monsieur et Madame Roger Robine

1/ Tarif remboursement terrain au prorata temporis :

Durée concession : 600 mois (50 ans)

Durée pendant laquelle la concession a été propriété du demandeur : 179 mois (du 27/01/2010 au 30/11/2024)

Tarif d'achat : 614 €

$$\frac{614 \text{ €} \times 179 \text{ mois}}{600} = 183,18 \text{ €}$$

Montant reprise concession à verser au demandeur : 614 € - 183,18 € = **430,82 €**

2/ Tarif remboursement cuve au prorata temporis :

Tarif d'achat : 1 916 €

$$\frac{1\,916 \text{ €} \times 179 \text{ mois}}{600} = 571,61 \text{ €}$$

Montant reprise cuve à verser au demandeur : 1 916 € - 571,61 € = **1 344,39 €**

Montant reprise de la concession et de la cuve à verser au demandeur : **1 775,21 €**